

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025**

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle WHELAN.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025.

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le maire rappelle que le compte financier unique concerne les opérations comptables de l'année écoulée. Il précise que le compte financier unique a remplacé le compte administratif à compter du 1^{er} janvier 2024. Il n'est pas un compte de trésorerie.

Le maire expose le compte financier unique 2024 caractérisé par les éléments suivants :

- Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 100 713,63 €. Elles augmentent de 9 % par rapport au compte administratif 2023 du fait principalement des charges ONF consécutives aux ventes de bois groupées.
- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 126 814,01 €. Elles augmentent de 8 % par rapport au compte administratif 2023 suite à une augmentation des recettes d'exploitation forestière.
- Les dépenses d'investissement s'établissent à 56 297 €. Elles résultent du financement des travaux d'aménagement du pourtour de la fontaine, de l'entretien du Four des Canadiens (bois et toit), du remplacement d'un mat des couleurs du Four des Canadiens, de la réfection du Chemin de l'Etang et du remplacement du poteau incendie de la Grande Rue.
- Les recettes d'investissement s'établissent à 49 222 €. Elles proviennent en grande partie de subventions du département, de la préfecture et de fonds de concours de la communauté de communes.

Le maire sort de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré sous la présidence du M Serge CHARTIER, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité (4 voix) le compte financier unique 2024 qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports		53 816,02 €				53 816,02 €
Opérations	100 713,60 €	126 814,01 €	56 927,37 €	49 227,48 €	157 640,97 €	176 041,49 €
TOTAUX	100 713,60 €	180 630,03 €	56 927,37 €	49,227,48 €	157 640,97 €	181,846,47 €
Résultats de clôture		79 916,43 €	23 794,17 €			56 122,26 €
Résultats définitifs		79 916,43 €	23 714,17 €			56 122,26 €

Le maire rentre dans la salle du conseil.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le maire présente les résultats 2024 et propose leurs affectations :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	:	26 100,41 €
Résultats antérieurs reportés	:	53 816,02 €
Résultats de fonctionnement cumulés 2024	:	79 916,43 €
	:	
Affectation à l'apurement du déficit (compte 1068)	:	23 794,17 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)		56 122,26 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) d'affecter :

- 23 794,17 € à l'apurement du déficit (compte 1068),
- 56 122,26 € à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)

4. VOTE DES 3 TAXES

Le maire propose les taux des parts communales des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, des taxes foncières, à savoir :

- 5,52 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (TH),
- 37,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 43,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Compte tenu des nouvelles règles édictées par la DGFIP, il n'apparaît pas opportun de proposer une augmentation des taux des taxes d'habitation et foncières.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) le maintien des taux des TH, TFPB et TFPNB.

5. BUDGET PRIMITIF 2025

Le maire présente le budget primitif 2025.

Dépenses fonctionnement : par rapport à 2024, il y aura des augmentations dans les postes entretien bois (13 000 €), location copieur (3 200 €) et contribution Sivos (10 000 €).

Recettes fonctionnement : par rapport à 2024, il y aura des recettes importantes dans le poste coupes de bois (20 000 €).

Dépenses investissement : pourront être réalisés la protection incendie de la maison de M VUILLEMAIN, la réfection des halls d'entrée et de la cage d'escalier du bâtiment mairie et de la cour arrière et d'autres projets selon l'obtention des subventions demandées.

Recettes investissement : subventions demandées au département et à la préfecture à hauteur de 30 000 €.

DÉPENSES	
Dépenses de fonctionnement	167 652,00 €
Dépenses d'investissement	104 242,17 €
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	167 652,00 €
Recettes d'investissement	104 242,14 €

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) le budget primitif 2025.

6. LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le maire présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Depuis 2023, la commune a obligation de posséder un PCS car elle se trouve, comme la grande majorité des communes du Jura, en zone sismique numéro 3 de risque modéré.

Le maire présente le PCS de la commune dans sa rédaction actuelle. Il comporte :

- en première partie, l'organisation communale de crise, l'alerte et information de la population, les risques recensés, les moyens et ressources recensés,
- en seconde partie, des fiches actions réflexes, des documents de gestion de crise et des annexes.

Le conseil municipal apporte des compléments au PCS de la commune.

Le conseil municipal prend acte de l'obligation de posséder un PCS.

7. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

Le maire accueille Monsieur Vivien PARROD, technicien forestier et le remercie de sa présence. Il présente les éléments de gestion des parcelles forestières communales 2025.

71. Programme de travaux d'entretien

Le technicien forestier de l'ONF, M Vivien PARROD, propose d'effectuer des travaux d'entretien en 2025 dans la parcelle forestière communale 8.

72. État d'assiette des coupes 2025

Le technicien forestier de l'ONF, M Vivien PARROD, propose la poursuite et la fin des coupes largement engagées en 2024. Ces coupes devraient rapporter environ 10 000 € à la commune.

73. Plantations

Le technicien forestier de l'ONF, M Vivien PARROD, propose de planter sur 2 hectares en 2026, dans la parcelle B22 et dans la parcelle forestière communale 2, un mélange de feuillus (chêne) et résineux. Le cout de la plantation est de 10 000 € / hectare et la subvention Onf de 5 000 € / hectare.

74. Echanges avec le technicien forestier

Le conseil municipal déplore l'état des chemins forestiers suite à l'utilisation des engins des entreprises de travaux d'exploitation forestière. Le technicien forestier déclare que toutes les entreprises utilisent le même type d'engins. Le conseil municipal demande qu'à l'avenir, les sorbiers (arbres des oiseaux) soient exclus de l'affouage car ils sont nécessaires à la nourriture des passereaux.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) d'accepter les propositions du technicien forestier relatives au programme d'entretien et de l'état d'assiette des coupes 2025 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

8. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi)

Le maire :

- communique le projet du PLUi dans son état d'élaboration actuel par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ),
- rappelle qu'une enquête publique aura lieu durant le 2^{ème} semestre 2025.

9. INFORMATIONS DIVERSES

91. Élection législative partielle

Le conseil municipal procède à l'élaboration du bureau de vote.

92. Manifestation du 8 mai 2025

Elle aura lieu au Monument aux Morts de Saint Germain en Montagne le 8 mai 2025 à 11h30.

93. Fête des mères

La manifestation traditionnelle aura lieu samedi 17 mai à 18h sous la forme d'un apéritif dînatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance
Isabelle WHELAN

Le Maire
Jacques HUGON